

**EVALUATION DU RESPECT DE LA REGLE BUDGETAIRE PORTANT SUR LE SOLDE STRUCTUREL
EN 2018 ET 2019**

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques, le Conseil national des finances publiques (« CNFP ») est appelé à évaluer l'application de la règle budgétaire portant sur le solde structurel, et notamment son respect de l'objectif budgétaire à moyen terme (« OMT »). Il est par ailleurs appelé à constater la nécessité de déclencher le cas échéant le mécanisme de correction en cas d'écart important par rapport à l'OMT. L'analyse doit porter sur les données contenues dans les notifications dites « EDP » (*excessive deficit procedure*) transmises par les autorités nationales à Eurostat le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque année. Cette évaluation s'inscrit précisément dans le cadre de la notification EDP du 1^{er} avril 2019.

Le CNFP rappelle dans l'encadré 1 à la page suivante la définition du solde structurel.

Calcul du solde structurel et vérification du respect de l'objectif budgétaire à moyen terme

En prenant en considération les données relatives au solde budgétaire nominal contenues dans la notification EDP du 1^{er} avril 2019¹ et les données relatives au PIB réel et au PIB potentiel déterminées selon trois méthodes de calcul différentes (méthode « COM-LUX » du STATEC, méthode « COM-COM » de la Commission européenne et méthode du « filtre HP » simulé par le CNFP)², le CNFP obtient les soldes structurels ci-après pour les années 2018 et 2019 :

| Année | PIB réel (PR) | PIB potentiel (PP) | | Solde nominal (SN) | Ecart de production (EP) <i>(PR-PP)/PP</i> | Mesures ponctuelles et temporaires (M) | Solde structurel <i>SN-0,462*EP+M</i> | Respect de l'OMT <i>(-0,5% en 2018 et en 2019)</i> | Déclenchement nécessaire du mécanisme de correction |
|---|---------------------|--------------------|--------|--------------------|---|--|--|---|---|
| | en millions d'euros | | | | | | | | |
| 2018 ex post (constat préliminaire) | 49 413 | COM-LUX | 49 475 | 2,4 | -0,1 | / | +2,5 | Oui | Non |
| | 49 210 | Filtre HP | 49 690 | | -1,0 | | +2,9 | Oui | Non |
| | 49 460 | COM-COM | 49 471 | | 0,0 | | +2,4 | Oui | Non |
| 2019 intra-annuelle | 50 886 | COM-LUX | 50 743 | 0,8 | +0,3 | / | +0,7 | Oui | Non |
| | 50 677 | Filtre HP | 51 099 | | -0,8 | | +1,2 | Oui | Non |
| | 50 965 | COM-COM | 50 822 | | +0,3 | | +0,7 | Oui | Non |

Sources : EDP 04-2019 ; STATEC (COM-LUX) – mars 2019 ; Calculs CNFP (Filtre HP) - avril 2019 ; CE (COM-COM) - novembre 2018.

Au vu du tableau, et indépendamment de la méthode de calcul utilisée, le CNFP constate que la règle budgétaire sur le solde structurel est a priori respectée pour les années 2018 et 2019. En effet, le solde structurel se situe entre +2,4% et +2,9% du PIB en 2018 et entre +0,7% et +1,2% du PIB en 2019 pour les trois méthodes utilisées et se situe ainsi au-dessus de l'OMT de -0,5%. Le CNFP note en passant que le solde structurel est pour les deux années légèrement inférieur à celui présenté dans le projet de la loi de programmation financière pluriannuelle 2018-2022. Cela s'explique principalement par la révision à la baisse du solde nominal estimé dans la notification à environ 100 millions d'euros (+0,2% du PIB) pour les années 2018 et 2019. **Enfin, le CNFP constate que le mécanisme de correction ne doit pas être déclenché. Ce constat sera actualisé au moment de la présentation de la prochaine notification EDP du 1^{er} octobre 2019.**

¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/government-finance-statistics/excessive-deficit-procedure/edp-notification-tables> .

² La méthode « COM-LUX » du STATEC se base sur la méthode communautaire actuelle (méthode COM-COM) en apportant une meilleure représentation des spécificités de l'économie luxembourgeoise. La méthode du filtre HP est une méthode statistique utilisée par le CNFP. Elle consiste à extraire la composante conjoncturelle de la série temporelle des niveaux de PIB réels établis par le STATEC afin de ne retenir que la composante tendancielle du PIB.

Note relative aux données présentées dans le tableau:

Il est à noter que chaque institution (STATEC, Commission européenne(CE)) utilise sa propre prévision du PIB réel pour le Luxembourg afin d'estimer le PIB potentiel et, partant, le solde structurel. Par ailleurs, les estimations les plus récentes du PIB réel et du PIB potentiel ont été réalisées à des moments différents par les autorités compétentes au niveau européen et national (en novembre 2018 pour la méthode « COM-COM » de la CE, en mars 2019 pour la méthode « COM-LUX » du STATEC et en avril 2019 pour la méthode du « Filtre HP » simulée par le CNFP). Les estimations de la CE proviennent du « Autumn Economic forecast » de novembre 2018 et celles du STATEC sont issues du document de travail du 12 mars 2019 intitulé « Projections économiques à moyen terme 2019-2023 ». La simulation du CNFP selon la méthode du « Filtre HP » prend en compte l'actualisation du PIB réel pour l'année 2018 réalisée dans le cadre de la notification EDP du 1^{er} avril 2019 et les taux de croissance réels des années 2019 à 2023 élaborés par le STATEC dans le document de travail du 12 mars 2019.

Encadré 1 - Définition du solde structurel

Le solde structurel représente le solde budgétaire nominal des administrations publiques corrigé des variations conjoncturelles, et déduction faite des mesures ponctuelles :

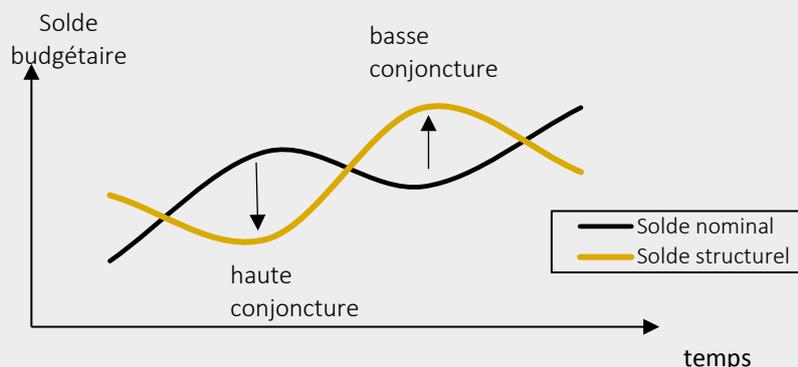
$$\text{Solde structurel} = \text{Solde nominal} - 0,462 \times \text{Ecart de production} \pm \text{mesures ponctuelles}$$

où Solde nominal = Recettes publiques – Dépenses publiques ;

$$\text{Ecart de production} = \frac{\text{PIB réel} - \text{PIB potentiel}}{\text{PIB potentiel}}$$

Les variations conjoncturelles sont représentées par le produit 0,462 * écart de production où le facteur « 0,462 »³ représente la réactivité du solde budgétaire par rapport aux variations cycliques et l'« écart de production » mesure l'écart entre le PIB réel et le PIB potentiel. Le PIB potentiel peut être défini comme le niveau de PIB que connaîtrait une économie si les facteurs de production « travail » et « capital » étaient utilisés de façon optimale sans faire apparaître de tensions inflationnistes. Comme le PIB potentiel n'est pas observable, il faut l'estimer en utilisant une méthode macro-économétrique.

La correction pour « variations conjoncturelles » implique un ajustement du solde budgétaire selon la situation économique. Tel que le montre le graphique suivant, le solde est corrigé vers le haut en temps de basse conjoncture (PIB potentiel > PIB réel) et vers le bas en période d'embellie économique (PIB potentiel < PIB réel).



³ Depuis printemps 2019, la valeur de 0,462 remplace la valeur 0,445 comme nouvelle valeur de la semi-élasticité du solde nominal par rapport à l'écart de production tel que calculé par la CE et le « Output Gaps Working Group ». La procédure et les résultats de la ré-estimation sont expliqués en détail à la partie II, section 2 du « 2018 Report on Public Finances in EMU » publié par la CE (janvier 2019).